

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le

ID : 005-210501813-20250729-262025-DE

OBJET :

**Accord de recevoir à l'euro
symbolique les parcelles
de l'ancienne déchetterie.**

26/2025

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf juillet à 17 heures 30,

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 juillet 2025.

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, David AMIEUX, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER.

Absent : Sylvain PROTIERE

Pouvoirs : Valérie BUCH à Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN à Michel GONNET

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il faut procéder au rachat à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section A 1625,1634,1635 correspondants au terrain de l'ancienne déchetterie.

Ces parcelles ont été vendues à la Communauté de Communes du Briançonnais par la commune le 18 décembre 2006, après accord du Conseil Municipal par délibération 90/2006 du 14 septembre de la même année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'achat à l'euro symbolique de ces parcelles, frais de notaire et de dossier à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le maire,

Olivier FONS.

